

Livret d'accueil de l'apprenant

INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE



18, rue du 9 juin 1944 - BP 117

19000 TULLE

Tél. : 05.87.49.33.31

Mail : ifsi@ch-tulle.fr

Table des matières

1. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	4
1.1. PLAN D'ACCES ET STATIONNEMENT	4
1.1.1. Principales informations	4
1.1.2. Accès à l'IFPS	4
1.1.3. Stationnement :	4
1.2. Plan des locaux	5
1.2.1. Espaces pédagogiques	5
1.2.2. Espaces de vie étudiante	5
1.2.3. Conseils pratiques pour s'orienter	5
1.3. Vie pratique	6
1.3.1. Restauration	6
1.3.2. Pause	6
1.3.3. Tabac	6
1.3.4. Hébergement	6
1.3.5. CROUS	6
2. Partenaires	7
2.1. Centre hospitalier de Tulle	7
2.2. Région Nouvelle Aquitaine	7
2.3. Université de Limoges	7
2.4. France travail	7
2.5. OPCO	8
3. Vie en formation	8
3.1. Représentant des apprenants	8
3.2. Vie associative étudiante	8
3.3. Accompagnement pédagogique	8
3.4. Accessibilité pour personnes atteintes d'un handicap	9
3.5. Organigramme et présentation de l'équipe	10
4. Conditions et déroulement des formations	10
4.1. Eléments communs aux 3 filières de formation	10
4.1.1. Objectifs de formation	10
4.1.2. Lieux de stage	11
4.1.3. Plateforme E-Notitia	11
4.1.4. Numérique en santé	11
4.1.5. Service sanitaire	12
4.2. Spécificités de la formation en soins infirmiers	12
4.2.1. Enseignement théorique	12

4.2.2. Enseignement clinique.....	13
4.2.3. Evaluation.....	14
4.3. Spécificités de la formation Aide-soignante	14
4.3.1. Enseignement théorique	14
4.3.2. Enseignement clinique	14
4.3.3. Evaluation.....	15
4.4. Spécificités de la formation Manipulateur d'électroradiologie médicale	15
4.4.1. Enseignement théorique	15
4.4.2. Enseignement clinique	16
4.4.3 Evaluation.....	17
4.5. Autres documentations institutionnelles.....	17

INTRODUCTION

L'équipe de l'institut de formation des professionnels de santé (IFPS) du CH des hôpitaux de Corrèze vous souhaite la bienvenue.

Ce livret d'accueil est un document de référence qui vous permettra de prendre vos premiers repères et de faire connaissance avec certains points de fonctionnement. Il pourra également être utilisé tout au long de votre formation puisqu'il comporte des informations pratiques.

Le Centre Hospitalier de Tulle constitue l'établissement support des instituts de formation.

L'IFPS assure les formations suivantes :

- La formation des infirmier(e)s diplômé(e)s d'Etat (IFSI)
- La formation des manipulateurs d'électroradiologie médicale d'état (IFMEM)
- La formation des aides-soignants(e)s diplômé(e)s d'Etat (IFAS)

Engagé dans une démarche qualité, l'IFPS de Tulle est certifié QUALIOPI depuis 2021 et renouvelé en 2024. Cette certification atteste de la qualité du processus de formation professionnelle mis en œuvre par l'Institut de formation conformément aux critères du référentiel national unique issus du Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences.

Notre conception des formations est fondée sur une approche humaniste qui a pour finalité la personne humaine et son épanouissement. Les valeurs fondamentales de cette approche sont :

- ✓ Le respect de l'autre dans l'écoute, la tolérance et la bienveillance,
- ✓ La solidarité, s'investir dans un projet commun avec l'obligation morale de ne pas desservir les autres, l'entraide,
- ✓ La loyauté, la fidélité à tenir ses engagements, l'honnêteté.

1. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

1.1. PLAN D'ACCES ET STATIONNEMENT

1.1.1. Principales informations

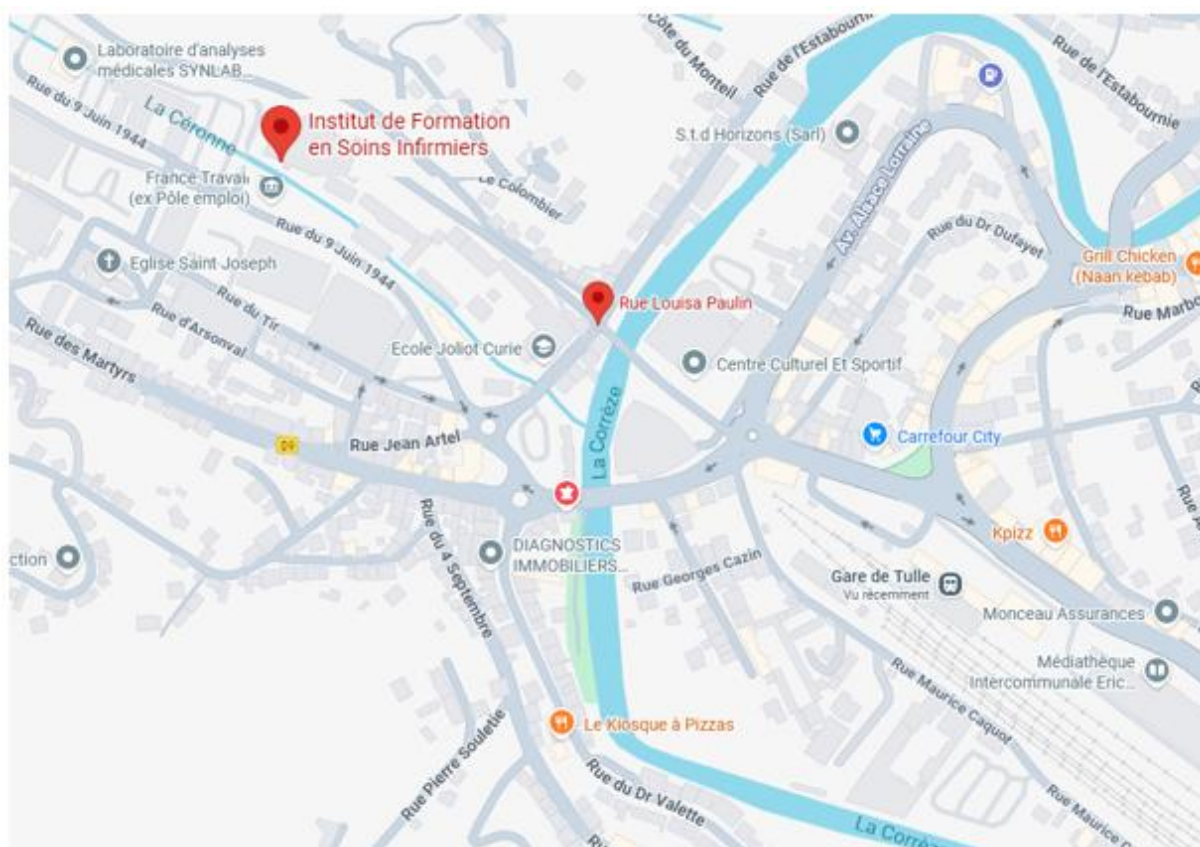
- **Accueil téléphonique** : 05.87.49.33.31
- **Accueil physique** : Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h puis de 13h à 17h
- **Site Internet** : <https://www.ifsitulle.fr>
- **Adresse postale** : Instituts de formation des professions de santé - 18 rue du 9 juin 1944 – BP 117 – 19000 TULLE

1.1.2. Accès à l'IFPS

- **Accès par la route** : point GPS google map : 8FQ37Q62+H5
- **Accès par le bus** : <https://www.tulleagglo.fr/au-quotidien/transports-tulle-agglo/lignes-et-horaires-du-transport-urbain/>
- **Accès ferroviaire** : Gare de Tulle à proximité de l'IFPS : <https://www.garesetconnexions.sncf.fr/gares-services/tulle>

1.1.3. Stationnement :

- **Vélo** : devant l'IFPS
- **Voiture** : parking Rue Louisa Paulin



Conseil pratique : prévoyez d'arriver 10 à 15 minutes avant le début des cours.

1.2. Plan des locaux

L'IFPS occupe un bâtiment partagé avec d'autres filières universitaires (INSPE ; réseau Canopé) situé au cœur du campus de la ville de Tulle.

L'IFPS dispose de plusieurs espaces dédiés à l'enseignement et au travail personnel.

1.2.1. Espaces pédagogiques

- Salles de cours : équipées de vidéoprojecteurs et tableaux interactifs.
- Salles de travaux pratiques (TP) : simulateurs, matériel de soins et mannequins pour les exercices pratiques.
- Salles de travaux de groupes
- Bibliothèque / Centre de documentation : accès aux livres, revues scientifiques

1.2.2. Espaces de vie étudiante

- Hall d'accueil / secrétariat : informations administratives et orientation.
- Salle de pause : boissons et espace détente.
- Espaces de travail en groupe : disponibles en libre accès selon les règles de l'institut.

RDC		
Un centre de ressources documentaires	Des espaces détente	
1 ^{er} étage		
4 Salle de cours magistraux 2 salles de Travaux dirigés	4 salles de travaux pratiques 2 labos de simulation	1 salle de coworking
2 ^{eme} étage		
1 amphithéâtre 2 salles de cours	9 salles de groupe	Secrétariat

1.2.3. Conseils pratiques pour s'orienter

- Repérez les sorties de secours dès votre arrivée.
- Notez l'emplacement de l'ascenseur et escaliers si vous avez des besoins spécifiques.
- Prenez une photo ou imprimez le plan pour vos premiers jours.
- N'hésitez pas à demander votre chemin à l'équipe ou à vos pairs, l'accueil est chaleureux et disponible.

1.3. Vie pratique

1.3.1. Restauration

Les étudiants infirmiers et manipulateurs électroradiologie médicale bénéficient du tarif étudiant au restaurant Inter-entreprise Elior (assimilé au restaurant universitaire) situé au sein du campus. Les élèves aides-soignants quant à eux bénéficient d'un tarif réduit au restaurant Inter-entreprise.

Une salle « coworking », équipée de micro-ondes est dédiée aux apprenants où avec micro-ondes, tables et chaises sont à votre disposition.

Le centre hospitalier de Tulle est doté de 2 restaurants (un sur le site principal, un sur le site du Chandou) accessibles aux apprenants.

1.3.2. Pause

Des pauses sont prévues entre les cours.

Des espaces détente situés dans le hall d'entrée avec distributeurs (boissons, alimentation) ainsi que des espaces en extérieur sont également à votre disposition.

Les gobelets et denrées alimentaires sont interdits dans toutes les salles de cours.

1.3.3. Tabac

L'usage du tabac en extérieur est autorisé mais tout fumeur doit se tenir à distance de l'entrée du bâtiment afin de ne pas générer d'infiltration de fumée. Il est interdit de jeter les mégots par terre. Des cendriers sont à disposition.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du bâtiment.

1.3.4. Hébergement

L'IFPS ne dispose pas d'hébergement mais de nombreuses annonces sont déposées par des particuliers et mises à votre disposition dans la salle de détente des apprenants.

Vous pouvez accéder aux possibilités de logement sur la ville régulièrement actualisées et Corrèze habitat directement via : <https://www.ville-tulle.fr/habiter/habitat-urbanisme/logements-disponibles-tulle>

1.3.5. CROUS

Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est un organisme dédié à l'accompagnement des étudiants. Il propose des services variés pour faciliter la vie quotidienne.

Divers services proposés : logement étudiant (à proximité de l'IFPS), service social, soutien psychologique, service de santé étudiant, soutien alimentaire, centre communal d'action sociale, CUMP, Santé psy Étudiant, activités culturelles et sportives : accès à des événements, clubs et activités à tarif réduit...

Pour tous renseignements : <https://www.crous-limoges.fr/social-et-accompagnement/contacts-et-infos-pratiques/>

2. Partenaires

2.1. Centre hospitalier de Tulle

Le Centre Hospitalier Cœur de Corrèze de Tulle appartient au Groupement Hospitalier de territoire du Limousin composé de 18 autres établissements. Il est en direction commune avec les CH de Brive, Ussel, Bort les orgues et les EHPAD du pays de Brive et d'Eygurande. Il dessert un bassin de population de 40.000 habitants et un territoire de proximité de 80.000 habitants.

Il facilite l'accès à une offre de soins large tant sanitaire que médico-sociale, organisée en plusieurs pôles : Pôle Filière gériatrique, Urgences Médico-Techniques (UMT) ; MPR-Pôle Chirurgie ; Pôle Médecine ; pôle Psychiatrie ; CSS Pôle Femme Mère-Enfant.

2.2. Région Nouvelle Aquitaine

La Région Nouvelle Aquitaine accompagne nos instituts sur un plan budgétaire.

Elle attribue une subvention régionale de fonctionnement, afin de financer l'année de formation des apprenants en formation initiale ou inscrits à France travail sauf pour ceux qui sont en formation professionnelle, en contrat d'apprentissage et contrat proA.

La Région Nouvelle Aquitaine accompagne financièrement les apprenants sur leur parcours de formation notamment par le biais de : Bourses régionales d'études pour les élèves aides-soignants et étudiants en soins infirmiers et manipulateurs d'électroradiologie médicale (sous conditions d'éligibilités), d'indemnités kilométriques ou d'hébergement pendant les stages ou d'aides exceptionnelles.

Site du Conseil régional : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/>

2.3. Université de Limoges

Depuis la réforme des études en soins infirmiers, le Diplôme d'Etat en soins infirmiers fait partie d'un cursus universitaire avec obtention d'un grade licence.

Dans ce cadre, l'IFPS a signé une convention avec l'Université de Limoges et les étudiants infirmiers et manipulateurs d'électroradiologie médicale bénéficient des avantages liés au statut d'étudiant (CROUS).

Des cours sont donnés par des enseignants universitaires (sous forme de capsule).

L'université de Limoges permet l'accès à Unilim grâce à votre inscription annuelle.

2.4. France travail

En relation continue avec l'IFPS, cet organisme est présent lors de l'élaboration des différentes prises en charge des apprenants.

Par ailleurs, il développe en partenariat avec l'IFPS des projets personnalisés pour les demandeurs d'emploi, jeune de moins de 26 ans et en situation de handicap dans le but de promouvoir l'emploi.

Pour tous renseignements sur l'Aide individuelle à la formation (AIF) :

<https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laide-individuelle-a-la-formatio.html>

2.5. OPCO

Interlocuteurs privilégiés pour les congés individuels de formation les dossiers de demandes sont désormais dématérialisés et l'IFPS accueille des apprenants financés par les OPCO.

3. Vie en formation

3.1. Représentant des apprenants

Chaque année, sur chaque formation, les apprenants peuvent élire pour 1 an deux représentants titulaires et deux représentants suppléants par promotion.

Les apprenants élus siègent à différentes instances : Instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI), section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, section relative à la vie étudiante.

Un représentant des étudiants infirmiers siège au Conseil du Département universitaire en Sciences infirmières de Limoges (DUSI).

3.2. Vie associative étudiante

Il existe deux associations des étudiants distinctes : Association des étudiants en Soins infirmiers et Association des étudiants Manipulateurs d'électroradiologie médicale. Elles sont associées aux activités du campus universitaire de la ville de Tulle.

Les présidents des associations sont invités lors de la Section de Vie Etudiante et des élèves des instituts.

3.3. Accompagnement pédagogique

L'IFPS met en place un accompagnement pédagogique personnalisé, continu et formalisé (suivi pédagogique individuel et collectif) pour faciliter l'apprentissage, favoriser la réussite et le soutien des apprenants tout au long de leur formation tant à l'IFPS qu'en stage.

Il vise à :

- Clarifier les attentes pédagogiques et les objectifs de formation
- Soutenir la progression individuelle et collective
- Aider à surmonter les difficultés académiques ou organisationnelles
- Préparer aux évaluations théoriques et pratiques, ainsi qu'aux stages
- Construire l'identité professionnelle

Chaque apprenant est accompagné dans son parcours de formation par un formateur référent pédagogique.

3.4. Accessibilité pour personnes atteintes d'un handicap

L'IFPS a pour objectif de mieux repérer et accompagner les apprenants en situation de handicap et de sensibiliser l'équipe pédagogique et administrative aux situations de handicap. Dans ce contexte, un référent Handicap est identifié.

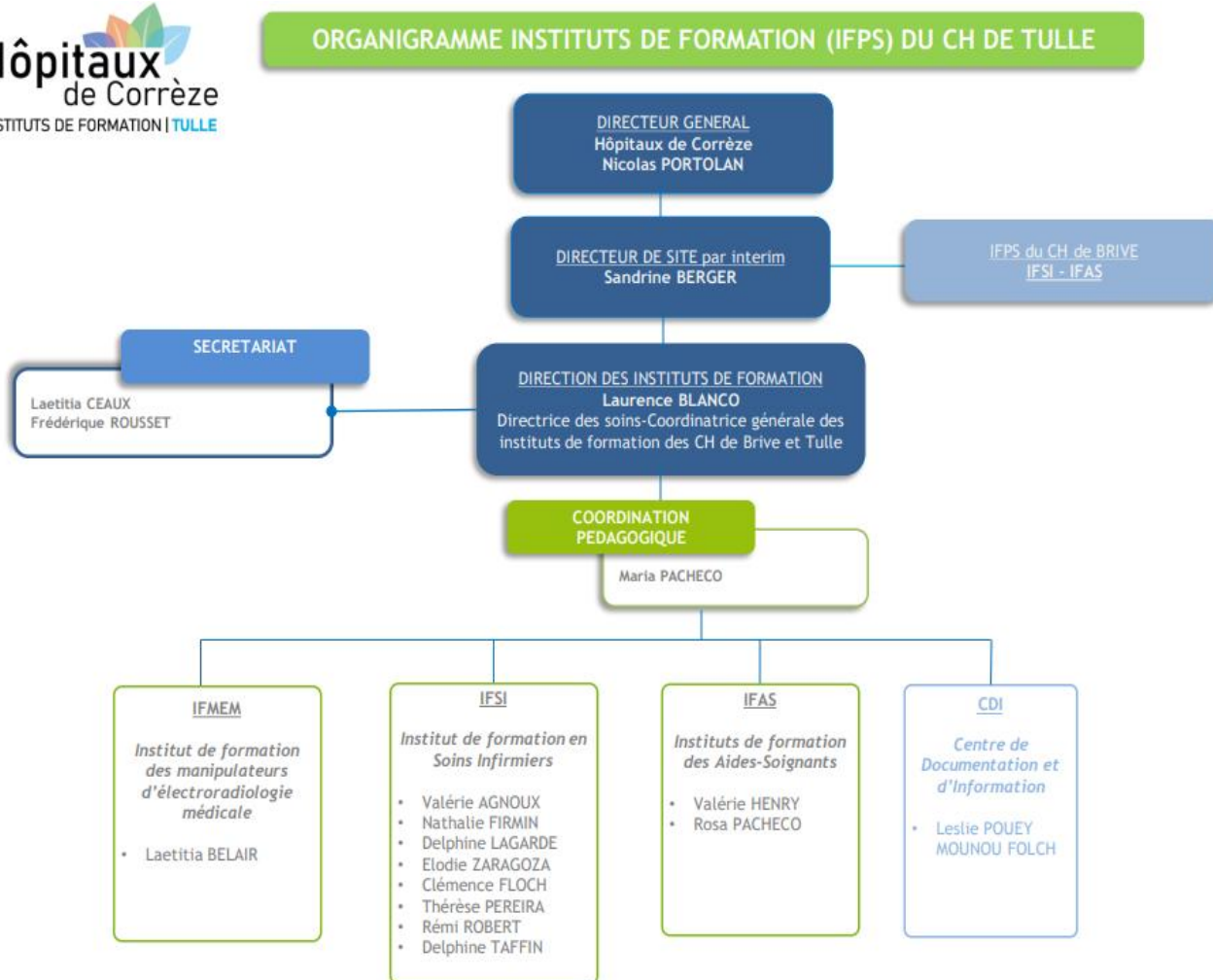
L'IFPS s'engage à développer sa réflexion et ses actions en faveur de la prise en compte des situations de handicap qui se présenteront.

Pour toute demande concernant votre handicap :

- Vous êtes invité(e) à signaler, dès votre inscription en formation, votre situation de handicap afin que des aménagements puissent être mis en place tout au long du cursus et sur les lieux de stage
- Il vous appartient de réunir tous les documents médicaux (certificat médical, bilan orthophonique...) et administratifs (dossier MDPH) attestant de votre situation de handicap et permettant au service santé de l'université de rendre des avis d'aménagements
- Dès la rentrée en formation, une rencontre est organisée avec le référent Handicap qui analysera avec vous vos besoins au regard des différentes situations d'apprentissage théorique et pratique. Il vous orientera vers le Service santé étudiant de l'Université de Limoges ou la MDPH qui émettront un avis d'aménagements de la formation auprès de la direction des instituts de formation. Cette dernière évaluera sa faisabilité et sera garante de sa mise en œuvre.
- Une évaluation de vos besoins sera réalisée à la fin de chaque année et/ ou à votre demande au cours de votre formation.

Contact : Maria PACHECO – pacheco@ch-tulle.fr

3.5. Organigramme et présentation de l'équipe



4. Conditions et déroulement des formations

4.1. Éléments communs aux 3 filières de formation

4.1.1. Objectifs de formation

Professionaliser le parcours de l'apprenant qu'il soit un futur professionnel :

- Construire les éléments de compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, de posture et de positionnement
- Devenir un praticien autonome, responsable et réflexif
- Développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles
- Mettre en œuvre le raisonnement clinique dans les différentes situations de soins
- Apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose
- Développer une éthique professionnelle permettant à l'apprenant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

4.1.2. Lieux de stage

Ces formations étant réalisées en alternance, c'est en stage que l'apprenant se retrouve face aux situations professionnelles. Les temps de stage vont lui permettre de faire des liens avec les acquis théoriques.

Un outil de suivi, le « portfolio », retrace l'ensemble des acquisitions pratiques réalisées au cours de la formation.

Sont réalisés, au cours de la formation, divers stages, selon différentes typologies.

4.1.3. Plateforme E-Notitia

L'IFPS dispose d'une plateforme numérique. Elle permet :

- Consulter les informations importantes : mails d'information, annonces administratives, mises à jour sur les cours et stages...
- Accéder aux supports de cours : diaporamas, documents PDF, articles, vidéos pédagogiques.
- Accéder au planning des cours
- Soumettre les travaux et évaluations : devoirs, exercices en ligne, quizz et évaluations formatives...
- Collaborer avec les pairs : forums de discussion, groupes de travail virtuels et échanges sur des projets communs
- Gérer les présences en cours

Conseil pratique : connectez-vous régulièrement pour ne manquer aucune information et pour suivre vos cours et travaux en temps réel.

Une connexion Wifi est à disposition des apprenants au sein de l'IFPS.

4.1.4. Numérique en santé

Le numérique en santé fait aujourd'hui partie intégrante des formations proposées. Les infirmiers, les manipulateurs en électroradiologie médicale et les aides-soignants utilisent quotidiennement des outils numériques pour en outre :

- Accéder aux dossiers patients,
- Tracer les soins,
- Communiquer avec les équipes,
- Assurer la continuité et la sécurité des prises en charge...

C'est pourquoi un socle de compétences en numérique en santé est obligatoire pour toutes les formations en santé afin de garantir une culture numérique partagée.

Il s'agit d'un ensemble de connaissances dispensées sur la plateforme CINERG'e-santé et de compétences que chaque apprenant en santé doit acquérir pour :

- Utiliser les outils numériques de façon professionnelle,
- Respecter les règles de sécurité et de confidentialité,
- Comprendre les enjeux éthiques et juridiques liés aux données de santé...

4.1.5. Service sanitaire

Le service sanitaire est un dispositif national obligatoire intégré dans les formations en santé. Il vise à former les futurs professionnels de santé à la prévention, à la promotion de la santé et à l'éducation à la santé, en complément de leur formation clinique.

Il permet aux étudiants d'aller à la rencontre de différents publics pour :

- Informer et sensibiliser,
- Développer des comportements favorables à la santé,
- Lutter contre les inégalités d'accès à la prévention.

Le service sanitaire fait partie intégrante de la formation des étudiants en soins infirmiers et des étudiants manipulateurs en électroradiologie médicale.

Le service sanitaire a pour objectifs de permettre aux étudiants de :

- Comprendre les enjeux de santé publique,
- Développer des compétences en communication et pédagogie,
- Travailler en équipe pluridisciplinaire,
- Construire et animer des actions de prévention,
- S'inscrire dans une démarche de promotion de la santé.

4.2. Spécificités de la formation en soins infirmiers

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié le 17 avril 2018 ; relatif au Diplôme d'Etat Infirmier. **A ce jour nous sommes dans l'attente d'un nouveau référentiel de formation.**

La formation se déroule en trois années découpées en 6 semestres.

4.2.1. Enseignement théorique

Les apports théoriques sont en lien avec des unités d'enseignement (UE).

Ces dernières couvrent les six domaines suivants :

- Sciences humaines, sociales et droit ;
- Sciences biologiques et médicales ;
- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- Sciences et techniques infirmières, interventions ;
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- Méthodes de travail.

Les cours sont généralement réalisés par des formateurs et/ou des professionnels de terrain. Des universitaires réalisent des cours en capsule, disponibles sur notre plateforme E-notitia. L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

Des travaux personnels guidés ou travaux dirigés par groupes sont organisés par les formateurs. Ils sont souvent dispensés sous forme de cas cliniques afin de permettre aux étudiants d'assimiler les connaissances transmises lors des cours magistraux.

Des temps de travaux pratiques en simulation sont mis en œuvre afin de permettre à l'apprenant d'adapter sa posture face à une situation clinique définie.

4.2.2. Enseignement clinique

Conformément au décret, la formation vise l'acquisition de dix compétences professionnelles

Cinq compétences « cœur de métier » :

- **Compétence 1** : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers
- **Compétence 2** : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- **Compétence 3** : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- **Compétence 4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- **Compétence 5** : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Cinq compétences « transverses », communes à certaines professions paramédicales et qui doivent être validées pour le métier infirmier :

- **Compétence 6** : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- **Compétence 7** : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- **Compétence 8** : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- **Compétence 9** : Organiser et coordonner des interventions soignantes
- **Compétence 10** : Informer et former des professionnels et des personnes en formation

L'étudiant réalise, au cours des trois années de formation, 60 semaines de stage clinique réparties comme suit :

- L1 : 15 semaines
- L2 : 20 semaines
- L3 : 25 semaines

Les typologies de stage sont :

- **Soins de courte durée** : l'apprenant s'adresse à des personnes hospitalisées dans les établissements de santé publics ou privés en médecine, chirurgie, obstétrique ;
- **Soins en santé mentale et en psychiatrie** : l'apprenant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou pour des pathologies psychiatriques ;
- **Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation** : l'apprenant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement, d'une surveillance médicale ou d'un hébergement de longue durée ;
- **Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie** : l'apprenant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

4.2.3. Evaluation

En regard du référentiel de formation, les évaluations se déroulent à l'institut et peuvent être individuelles ou collectives, écrites et/ou orales, théoriques ou pratiques.

Les modalités d'évaluation de chaque unité d'enseignement vous seront précisées en début de chaque semestre.

Le calendrier des sessions d'évaluation vous sera proposé en début d'année.

4.3. Spécificités de la formation Aide-soignante

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 10 juin 2021, relatif au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

La formation se déroule sur 12 mois (janvier à décembre), répartis en deux temps égaux de formation théorique et pratique en stage.

4.3.1. Enseignement théorique

Les cours sont généralement réalisés par des formateurs référents et des professionnels de terrain : infirmiers, aides-soignants ...

Des travaux personnels guidés ou travaux dirigés par groupes sont organisés par les formateurs.

4.3.2. Enseignement clinique

Conformément au décret, la formation vise l'acquisition de onze compétences professionnelles regroupées en 5 blocs distincts :

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

- **Compétence 1** : Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- **Compétence 2** : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

- **Compétence 3** : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- **Compétence 4** : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- **Compétence 5** : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

- **Compétence 6** : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- **Compétence 7** : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

- **Compétence 8** : Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

- **Compétence 9** : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

- **Compétence 10** : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- **Compétence 11** : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Le parcours clinique de l'élève est réparti comme suit : 3 périodes de stage de 5 semaines et une de 7 semaines en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel.

4.3.3. Evaluation

En fonction des 5 blocs de compétences, 10 modules sont à valider. Les évaluations peuvent se dérouler sous la forme d'étude de situation, d'évaluation de compétence en situation professionnelle ou bien une pratique simulée.

Les modalités d'évaluation vous seront précisées en début de chaque module.
Le calendrier des sessions d'évaluation vous sera proposé en début d'année.

4.4. Spécificités de la formation Manipulateur d'électroradiologie médicale

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au Diplôme d'Etat Manipulateur d'électroradiologie médicale.

La formation se déroule en trois années découpées en 6 semestres.

4.4.1. Enseignement théorique

Les apports théoriques sont en lien avec des unités d'enseignement (UE).

Ces dernières couvrent les six domaines suivants :

- Sciences humaines, sociales et droit ;
- Sciences de la matière et de la vie et sciences médicales ;
- Sciences et techniques, fondements et méthodes en imagerie médicale diagnostique et thérapeutiques et thérapeutique, radiothérapie et explorations fonctionnelles ;
- Sciences et techniques infirmières, interventions en imagerie médicale diagnostique et thérapeutique, radiothérapie et explorations fonctionnelles ;
- Outils et méthodes de travail ;
- Intégration des savoirs et posture professionnelle.

Les cours sont généralement réalisés par des formateurs et/ou des professionnels de terrain. Des travaux personnels guidés ou travaux dirigés par groupes sont organisés par les formateurs.

Des temps de travaux pratiques en simulation sont mis en œuvre afin de permettre à l'apprenant d'adapter sa posture face à une situation clinique définie.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

4.4.2. Enseignement clinique

Conformément au décret, la formation vise l'acquisition de dix compétences professionnelles :

- **Compétence 1** : Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser
- **Compétence 2** : Mettre en œuvre les soins à visée diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie, explorations fonctionnelles en assurant la continuité des soins.
- **Compétence 3** : Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique.
- **Compétence 4** : Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnes et du public.
- **Compétence 5** : Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins.
- **Compétence 6** : Conduire une relation avec la personne soignée.
- **Compétence 7** : Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles.
- **Compétence 8** : Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé.
- **Compétence 9** : Informer et former.
- **Compétence 10** : Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles

L'étudiant réalise, au cours des trois années de formation, 60 semaines de stage clinique réparties comme suit :

- L1 : 14 semaines
- L2 : 16 semaines
- L3 : 26 semaines

Les typologies de stage sont :

- Unité clinique
- Imagerie de projection
- Scanographie
- Imagerie par résonance magnétique
- Imagerie vasculaire et interventionnelle

- Radiothérapie
- Médecine nucléaire
- Explorations fonctionnelles ou d'échographie

4.4.3 Evaluation

En regard du référentiel de formation, les évaluations se déroulent à l'institut et peuvent être individuelles ou collectives, écrites et/ou orales, théoriques ou pratiques.

Les modalités d'évaluation de chaque unité d'enseignement vous seront précisées en début de chaque semestre.

Le calendrier des sessions d'évaluation vous sera proposé en début d'année.

4.5. Autres documentations institutionnelles

- Le règlement intérieur
- Le projet des instituts
- Les plaquettes de formation

« Nous avons pensé ce livret d'accueil de manière à faciliter votre intégration au sein de l'IFPS de Tulle.

Nous espérons qu'il concourra à la qualité de vie en formation de tous.

Dans le cadre de la démarche qualité de nos instituts de formation, vous pouvez apporter vos remarques ou propositions, ce qui permettra ainsi de faire évoluer ce livret dans une perspective d'amélioration de l'accueil des apprenants qui vont vous succéder. »

Laurence BLANCO,

Directrice des soins,

Coordinatrice Générale des Instituts de Formation des Centre Hospitaliers de TULLE et BRIVE